

EPREUVE ECRITE DE SOCIOLOGIE

(Durée : 5 heures – coefficient : 3)

Jean-Samuel Beuscart, Jacques Commaille, Frédéric Gérard, Cécile Vigour

Sujet : *La place du travail dans les mobilisations collectives*

Total des candidats : 264 – Présents : 199 – Absents : 65

Note mini : 00,00 – Note maxi : 18,00 – Moyenne : 06,83 – Ecart type : 04,06

Pour un nombre important de candidats, le constat a pu être fait, quelque peu surprenant compte tenu du caractère somme toute classique du sujet, d'une incapacité à entreprendre un traitement sociologique pertinent ou même à donner une définition correcte de termes comme ceux de travail ou de mobilisations collectives pourtant au cœur du savoir sociologique. Cette absence de maîtrise pour aborder le sujet proposé a favorisé, d'autant que l'actualité s'y prêtait (voir les manifestations contre le CPE), des développements de sens commun plus proches du billet journalistique ou de la prose militante que du raisonnement sociologique. Faut-il d'abord rappeler ici l'importance d'une introduction, laquelle, outre la présentation de l'économie générale de la démonstration et la problématisation sur laquelle elle repose, doit fournir une définition des termes du sujet, les situer éventuellement par rapport à l'ensemble du savoir sociologique

Le traitement du sujet supposait d'adopter une perspective diachronique permettant d'évoquer l'évolution du monde du travail sur une longue période depuis la fin du XIX^{ème} siècle (voir, par exemple, Charles Tilly), particulièrement l'évolution du mouvement ouvrier et son déclin. De même le sujet suggérait d'aborder les transformations des mouvements sociaux en leur consacrant des analyses approfondies. Mais sur cet aspect, beaucoup de copies ont témoigné d'une incapacité à exposer clairement les enjeux de l'identification et des débats autour des « nouveaux mouvements sociaux », notamment autour de l'existence ou non d'un « mouvement social central ». En fait, trop souvent, les mouvements sociaux actuels étaient cités sans être véritablement étudiés, les candidats manquant visiblement de connaissances empiriques sur le mouvement ouvrier, sur les nouveaux mouvements sociaux et sur les formes actuelles de mobilisation ainsi que sur le sens à donner à ces dernières. Etaient alors cités pêle-mêle les grèves de 95, la mobilisation des infirmières, des prostituées, les actions contre le CPE, les sans-papiers... sans qu'une analyse soit entreprise en détail de leurs composantes traditionnelles ou nouvelles ou encore du sens à donner à la diversité des répertoires d'action et des éventuelles innovations dont ceux-ci sont l'expression. La difficulté fréquente à traiter correctement du sujet apparaissait à l'évidence dans les usages faits, ou non faits, des références : peu de références par exemple à Noiriel, Schwartz, Verret, des références souvent incertaines à Touraine et à son « Ecole », des références imprécises, allusives, pour mémoire (faut-il rappeler ici que la sollicitation d'un auteur, aussi prestigieux soit-il, n'a de sens dans une démonstration que si elle vient effectivement appuyer, illustrer un raisonnement?) Dans les lacunes ou les « silences », on peut citer le faible nombre de développements consacrés aux syndicats (qui font pourtant l'objet d'une abondante production de travaux), à la notion de conflit ou encore au rôle de l'Etat en la matière ou à celui du droit du travail.

Il est également à remarquer que la plupart des copies se sont concentrées sur le seul cas français. Or un regard comparatif avec d'autres pays européens, voire avec les Etats-Unis, pouvait être intéressant de manière à relativiser quelques préjugés et prénotions bien ancrées et à souligner la diversité possibles des formes de conflictualité et de leurs expressions autour du travail.

Enfin, le niveau assez faible de nombre des copies évaluées se révèle particulièrement dans des conclusions souvent indigentes, très courtes et médiocres sur le contenu et qui ne constituent bien

souvent que le résumé appauvri des propos précédemment tenus sans justifier la démonstration effectuée et sans qu'y soient tentées des généralisations ou ouvertes nouvelles perspectives d'analyse.

Bien entendu, le Jury a distingué les copies où était fait preuve, au contraire, d'une connaissance fine de la réalité économique et sociale de laquelle émergent les mouvements, et où la démonstration était illustrée d'exemples précis d'action collective, la mise en perspective historique étant alors de surcroît considérée comme particulièrement bienvenue, autant de qualités susceptibles d'attester la capacité à tenir un raisonnement sociologique fondé sur un usage pertinent de connaissances déjà acquises.